

Le gouvernement fixe une méthode pour repenser les cours et leurs contenus

■ Plus précis, les futurs référentiels qui déterminent les programmes des cours se rapprocheront du modèle flamand.

C'est une étape importante du Pacte d'excellence qui a été franchie ce mercredi. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a en effet approuvé la charte des référentiels, c'est-à-dire le document à partir duquel tous les cours seront repensés.

Pour rappel, les référentiels sont la clé de voûte de l'enseignement. Ils sont les textes officiels qui définissent, pour toutes les écoles, ce qu'il faut enseigner et quand il faut l'enseigner. C'est à leur suite, du coup, que les différents réseaux d'enseignement rédigent les programmes qui, plutôt que le "quoi", définissent "comment" il faut enseigner, ce qui est prescrit dans ces référentiels.

Moins mais mieux

Or, à la suite du Pacte et en vue de l'introduction progressive, dès septembre 2020, du futur tronc commun de cours que tous les élèves suivront de la première maternelle à la fin de la troisième secondaire, l'ensemble des référentiels seront réécrits. La ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), se devait donc d'en définir une charte et des balises.

"Le premier constat à partir duquel nous avons travaillé pour définir cette charte, est que les précédents référentiels n'étaient pas assez centrés sur la maîtrise de points essentiels", explique la ministre. Plutôt que de chercher à aborder en classe "tout ce qu'il est possible de savoir", peut-on lire dans la charte, plutôt que d'être "trop abondants" et "irréalistes" comme par le passé, les nouveaux référentiels veilleront à davantage sélectionner les apprentissages de base. Cela permettra qu'ils soient abordés plus précisément, mais surtout qu'ils soient réellement étudiés dans toutes les classes. Le constat a été fait que des référentiels pléthoriques aboutissaient à un enseignement très inégal entre les écoles.

"Un autre objectif est que les référentiels soient plus cohérents, plus progressifs et plus lisibles", poursuit la ministre. Par cohérent, elle

entend une plus grande interaction "horizontale" entre les différents cours d'une même année, mais aussi "verticale", afin, justement, que la progressivité de l'apprentissage soit renforcée. Par ailleurs, la ministre veut aussi mettre fin au jargon pédagogique qui jonchait les anciens référentiels.

"Un comité de lecture qui associera les enseignants sera mis sur pied afin de veiller continuellement sur ce point", promet Marie-Martine Schyns.

Une approche plus prescriptive

Globalement, on peut analyser cette charte comme rapprochant les futurs référentiels de ce qui se fait en Flandre. Régulièrement, en effet, la différence d'efficacité entre l'enseignement francophone et l'enseignement flamand est expli-

quée en partie par le contenu des référentiels. Les néerlandophones sont plus précis et plus prescriptifs. Ils permettent aux enseignants de voir avec bien plus de clarté ce qu'il faut enseigner et quand il faut l'enseigner. Ils expliquent également plus précisément l'articulation entre les savoirs et les compétences (voir ci-contre). Bref, ils devraient inspirer à bien des égards les prochains référentiels francophones qui, grand changement, seront déclinés par année et non plus par cycle. Qui seront rédigés également pour l'enseignement maternel, ce qui n'était pas le cas.

Cette charte permet donc de voir un peu plus clair sur ce que sera le Pacte. Mais elle ne dit pas tout. Ainsi, si les référentiels seront rédigés en 2018 par des spécialistes, des inspecteurs et des représentants des réseaux, les discussions se poursuivent pour savoir si un cours de latin ou d'histoire existera en tant que tel, par exemple.

"Les réflexions se poursuivent à bien des niveaux, conclut la ministre. Et toujours avec le terrain. Les ateliers pédagogiques que nous organisons avec les enseignants recueillent d'ailleurs un vrai succès."

BdO

“On avait un peu oublié que les savoirs peuvent aider l'élève à comprendre le monde”

C'est le grand débat qui divise le monde de l'enseignement depuis vingt ans. Que faut-il favoriser: l'apprentissage de savoirs? Ou celui des compétences, c'est-à-dire la capacité de réaliser certaines tâches comme la comparaison, la critique et la mise en perspective de documents historiques, par exemple? “Les futurs référentiels ne vont pas mettre en concurrence les savoirs et les compétences, répond la ministre. Ils revaloriseront néanmoins la présence des savoirs.”

Des savoirs, des savoir-faire et des compétences

Ce choix qui avait été annoncé et qui est désormais confirmé se présente comme une véritable inflexion politique. Une révolution prescrite. Depuis l'avènement du décret “Mission” en 1997, les compétences avaient en effet pris le pouvoir dans les référentiels et dans les programmes. Les savoirs n'étaient enseignés qu'en vue des compétences.

A la suite du Pacte, leur apprentissage rede-

viendra donc une finalité en tant que telle. Cette revalorisation se justifie par le caractère émancipateur des savoirs, précise en substance la charte. Les savoirs offrent l'accès à la culture, et ils sont indispensables pour que chaque jeune puisse acquérir un véritable esprit critique. “Il est vrai que l'on avait un peu oublié que les savoirs peuvent être des outils de compréhension du monde”, acquiesce la ministre.

La liste de savoirs à apprendre sera donc plus explicite dans les référentiels. Et les savoirs pourront également être plus régulièrement évalués en tant que tels.

Enfin, les référentiels préciseront davantage la différence entre les “savoir-faire” et les “compétences”. Les premiers relèvent plutôt du drill, de l'entraînement. Les secondes, de l'analyse. Elles imposent à l'élève de résoudre une situation particulière en utilisant les savoirs et les savoir-faire précédemment travaillés.

BdO